



» | CONSTRUCTION



## INDUNI CÉLÈBRE SES 100 ANS

C'est en 1917 que l'entreprise genevoise Induni a été créée. Un siècle plus tard, elle peut se targuer d'avoir résisté à tous les changements conjoncturels et structurels du secteur de la construction. Elle compte aujourd'hui plus de 600 collaborateurs et dispose de bureaux à Genève, Nyon, Prilly et Sion. Sa stratégie se base sur des valeurs très fortes. Citons notamment le souhait de conserver son indépendance financière, le désir de rester proche des collaborateurs, partenaires et clients, sans oublier le maintien d'un niveau d'excellence dans la recherche de solutions idéales pour la qualité des ouvrages. Le respect de l'environnement fait également partie des piliers d'Induni. Cela passe notamment par un autocontrôle de la gestion des eaux des chantiers en accord avec les autorités, la signature de la charte développement durable de la SG-SSE avec la mise en place d'un plan d'action annuel, ainsi que l'utilisation systématique d'huile de décoffrage biodégradable. A noter enfin qu'en 2016, l'entreprise genevoise a obtenu deux distinctions majeures: le Prix de l'économie genevoise et le Prix de l'entreprise formatrice «Prix Grande Entreprise». ●



» | SANTÉ

## LES SUISSES EN ACCORD AVEC LE CONSEIL FÉDÉRAL

En matière de santé, les Suisses savent précisément ce qu'ils veulent, c'est ce qui ressort d'une enquête menée par l'institut GfK. Dans leur estimation sur le potentiel des génériques originaux en matière de réduction des dépenses de santé, les personnes interrogées sont tout à fait dans la lignée du Conseil fédéral: celui-ci souhaite en effet réduire les coûts liés aux médicaments dont le brevet a expiré. Pour y parvenir, le gouvernement a adapté les règles de fixation des prix des génériques à l'aide d'ordonnances (OAMal et OPAS) entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2017. Concernant la fixation des prix des génériques, il faut savoir que désormais, plus le chiffre d'affaires de la préparation originale dont le brevet a expiré est élevé, plus l'écart de prix devra être grand pour les génériques. Les nouvelles directives permettent donc d'accentuer la différence de prix. En outre, les critères de la quote-part différenciée seront affinés; la participation aux coûts des assurés sera adaptée de sorte à rendre l'achat de génériques plus attrayant. En s'appuyant sur des estimations émises par le secteur pharmaceutique, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) part du principe que, dans les trois années à venir, il sera possible d'économiser un total de 60 millions de francs. ●

